

Conseil Municipal du 15 décembre 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le mardi 15 décembre 2020 à 20h30 précises.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 8 décembre 2020.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mmes Valérie BERGEY, Aurélie BIBENS, Emilie CARDON, Déborah COMBERNOUX, Cécile GUIGNARD et Christelle JEAN ; Mrs Yannick BERNEDE, Jean-Michel CAZE, Sébastien JAMAIN, Benoit LABUZAN, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Laurent LAUZUN et Laurent PERDREAU.

Déborha COMBERNOUX est désignée secrétaire de séance.

1/ Délibération n° DELIB1_12_20 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 22 septembre 2020.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2020.

2/ Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation permanente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal il a été souscrit auprès de la Banque postale une ligne de trésorerie d'un montant de 50.000,00€ (cinquante mille euros) dans les conditions suivantes :

- Prêteur La Banque postale
- Objet Financement des besoins de trésorerie
- Nature Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum 50.000,00 Euros
- Durée maximum 364 jours maximum
- Taux d'intérêt 0.840 %
- Base de calcul 30/360
- Taux effectif global 1.34 % l'an
Ce taux est donné à titre indicatif et ne saurait engager le prêteur
- Modalités de remboursement Paiement trimestriel à terme échu des intérêts
Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date d'effet du contrat 6 novembre 2020
- Date d'échéance du contrat 5 novembre 2021
- Commission d'engagement 250,00 euros payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation 0.150 % du montant maximum non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant

Conseil Municipal du 15 décembre 2020

- Modalités d'utilisation
Tirages / versements
Procédure de crédit d'office privilégié
Montant minimum 10.000,00 euros pour les tirages

3/ Délibération n° DELIB2_12_20 : Annulation des loyers des mois de décembre et janvier en faveur de Mr CREUX

Vu la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 ;

Considérant le contexte sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant que le restaurant de Mr CREUX Willy dénommé « La Belle Mazure » a subi une fermeture administrative durant plusieurs mois au cours de l'année 2020 ;

Considérant que le local du susdit restaurant est loué par la commune à Mr CREUX par bail commercial pour un montant de 300 euros mensuel ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **Décide** d'annuler le paiement des charges de loyer des mois de décembre 2020 et janvier 2021 dues par Mr CREUX Willy pour un montant total de 600,00 euros.

4/ Délibération n° DELIB3_12_20 : DM 2 du Budget Général 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **Décide** de procéder à une décision modificative du Budget tel qu'il Suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
D 2151 : Réseaux de voirie		25 000.00 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		25 000.00 €		
R 10226 : Taxe d'aménagement				25 000.00 €
Total R 10 : Dotation fonds divers réseves				25 000.00 €
Total		25 000.00 €		25 000.00 €

5/ Délibération n° DELIB4_12_20 : Ouvertures dominicales 2021 des commerces de bricolage et jardinage

Vu les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés ;

Vu la demande formulée par courriers par le Brico-Jardi LECLERC ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ;

Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** :

- DE DONNER un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021 des commerces de bricolage et de jardinage aux dates suivantes :

- + 4 avril 2021
- + 11 avril 2021
- + 18 avril 2021
- + 25 avril 2021
- + 16 mai 2021
- + 23 mai 2021
- + 30 mai 2021
- + 5 décembre 2021
- + 12 décembre 2021
- + 19 décembre 2021

- DE PRÉCISER que les dates seront définies par un arrêté du Maire,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

5/ Présentation du rapport annuel 2019 du SICTOM

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des principaux indicateurs techniques et financiers du rapport annuel d'activités 2019 du SICTOM.

- + et Déborah COMBERNOUX
- + Commission mobilité : Mr Laurent PERDREAU

16/ Communications diverses

- + Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie ont débutés notamment sur la route du Moulin de la Rame.
- + Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Christ sur la Croix au carrefour de la mairie a fait l'objet d'une réfection commune de la part de la Mairie et de l'A2MVPC. Dans le même temps la stèle du monument aux morts a été nettoyée.
- + Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs incidents ont eu lieu à l'école et plus particulièrement au sein des élèves CM1/CM2. Les parents concernés ont été reçus par la direction et lui-même. Une attention particulière est demandée aux enseignants et au personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Délibérations :

- Délibération n° DELIB1_12_20 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2020
- Délibération n° DELIB2_12_20 : Annulation des loyers des mois de décembre et janvier en faveur de Mr CREUX
- Délibération n° DELIB3_12_20 : DM 2 du Budget Général 2020
- Délibération n° DELIB4_12_20 : Ouvertures dominicales 2021 des commerces de bricolage et jardinage

Michel ARMAND

Valérie BERGEY

Yannick BERNEDE

Aurélie BIBENS

Emilie CARDON

Jean-Michel CAZE

Déborha COMBERNOUX

Cécile GUIGNARD

Sébastien JAMAIN

Christelle JEAN

Benoit LABUZAN

Jean-Marie LATIER

Francis LATRILLE

Laurent PERDREAU

Laurent LAUZUN